

FRANCIENNES

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS D'ORIGINE ALGÉRIENNE
JANVIER-FÉVRIER **N° 3**

**LA NATIONALITÉ
EN JEU
ÉLECTORAL**



**ISLAM
L'OUVERTURE
ET LA
SOLIDARITÉ**

Directeur de publication

Dahmane Ali

Responsable de fabrication

Boughida Kamel

Rédacteur en chef

Dahmane Boudjema

Comité de rédaction

Kettane Nacer, Foret Nadia, Hocini Karim, Touabi H., Chami Louisa, Groud Françoise, Schall Francis, Harrag Fatima, Saoudi Abdelkrim, Megherbi Fatma, Hashemi Ayad.

Correspondants province

Leroul (Marseille). Chenouf (Toulon). Corsi (Lyon). Abib (Dreux).

Conception. Maquette

Chantarel Agnès

Photocomposition

Incidences

Imprimerie

La Cootypographie, Asnières. (1) 47.93.02.55

N.C.P. AS67.015 ISSN 0766 1959

Le point de la rédaction

Changement de cap dans les déclarations des hommes politiques. A la suite de Raymond Barre qui refuse que l'immigration soit l'enjeu des prochaines élections de Mars 86, ce fut une succession de propos allant dans le même sens, venant de tous côtés jusqu'au culminant symbolisé par la phrase de Mitterrand: "Les immigrés sont en France chez eux". Dans la foulée, des sondages commandés par "La Vie" ou "Antenne 2" sont venus opportunément confirmer l'écho rencontré dans l'opinion publique.

Il s'agit manifestement d'une prise de conscience, dérapages successifs nous conduisant vers une situation explosive et incontrôlable sur le modèle anglais.

Le récent procès de Lyon, qui a vu l'assassin d'un jeune algérien condamné à 5 ans de prison ferme, témoigne du changement d'attitude de la justice mais pas de la police qui a chargé avec sauvagerie la famille et les amis de la victime. Ces changements s'ils existent ne nous font pas oublier le consensus qui se dégage pour remettre en cause le droit du sol pour les jeunes

d'origine algérienne nés en France. On veut les obliger à solliciter leur nationalité française en laissant toute liberté à l'administration des suites à donner à ces demandes. N'oublions pas les discriminations concernant les aides familiales, déjà appliquées dans la capitale et qui devraient se généraliser. Certains ont déjà souligné à juste propos qu'elles relevaient d'une véritable politique d'apartheid.

Sans parler des mesures qui lieront le séjour et l'emploi afin d'expulser manumilitari tout travailleur immigré privé d'emploi pendant plusieurs mois.

Tout cela nous est largement et tapageusement annoncé depuis plusieurs mois maintenant.

Ainsi les pratiques discriminatoires largement répandues dans les faits se verront légalisées. Et pour être tout à fait clair, à savoir qu'il s'agit de discriminations ethniques indépendamment de la nationalité, on a entendu à l'envi les medias poser sans la moindre gêne la question raciste et aberrante suivante: "Accepteriez-vous un premier ministre maghrébin?"



Et chacun, femme ou homme politique, d'y répondre naturellement par "non" souvent ou par "oui" parfois. Mais quelle serait leur réaction si on leur demandait la même chose pour un premier ministre juif, protestant, polonais...

Dans ce contexte politique se sont développées de nombreuses initiatives sociales qui ont connu des fortunes diverses. D'abord la troisième marche partie de Bordeaux, arrivée le 7 décembre à Paris et organisée par une kyrielle d'associations qui ont fondu comme neige au soleil en cours de route. L'arrivée des marcheurs à Paris a donné lieu à une manifestation croupion qui a définitivement enterré le capital de mobilisation et d'enthousiasme soulevé par la première marche pour l'égalité de Mars 83.

Par opposition SOS Racisme n'a eu aucun mal à afficher le succès de sa propre marche arrivée, elle, le 14 décembre à Paris également. Cette fois encore les médias ont largement relayé les thèmes de SOS Racisme. C'est vrai que SOS est hégémonique sur le terrain de l'antiracisme,

c'est vrai que les associations beurs et immigrés ne sont pas représentées dans ce collectif au profit d'autres communautés, d'autres sensibilités. Mais outre que la situation exige le plus large front de solidarité anti-raciste, SOS par ses objectifs, ses moyens, ses modalités d'action rassemble progressivement toute la jeunesse beur ou autres sous sa houlette.

Faute d'être conséquent, ce n'est pas la marginalisation qui guette les associations beurs mais la disparition. L'événement est sans conteste, l'opposition sur la scène sociale et politique de l'Islam comme en témoigne l'important rassemblement, 6000 personnes, au palais des expositions de Lyon le 14 décembre dernier.

Sous l'impulsion de Cheik Abbas et de la mosquée de Paris, les musulmans de France pour la première fois s'engagent dans un processus de solidarité et d'unité. Cette évolution se fait bien sûr, pour réagir face aux atteintes que subit notre communauté mais aussi et surtout sur des bases d'ouverture et de tolérance. Ouverture en direction de tous quelle que soit leur

croissance et tolérance pour abattre les barrières de méfiance et de haine.

Ces différents mouvements dans notre communauté traduisent une réelle prise de conscience de notre poids, de notre force si nous sommes unis.

Mais en ce qui concerne les élections, le cheminement est lent et que ce soit le nombre des inscriptions sur les listes électorales ou les déclarations de candidatures, leur nombre est décidément trop modeste pour prétendre avoir voix au chapitre en Mars 86.

Il faut donner un sérieux coup de collier si nous voulons enfin peser sur ces échéances conformément à notre importance numérique.

Et les rares listes autonomes, comportant des candidats d'origines diverses, si elles doivent être encouragées ne sont pas suffisantes.

"Racines" a plus que jamais un rôle à jouer, dans cette perspective, mais nous ne pourrions le jouer seul. Il nous faut votre soutien et surtout votre participation.



Editorial

La mauvaise foi de certains hommes politiques

La crise économique qui dure depuis plus de dix ans déroute de plus en plus les hommes politiques. Toutes les promesses, tous les slogans qu'ils utilisaient jadis, deviennent aujourd'hui dérisoires et non convaincants. Dès lors comment faire pour retrouver un fauteuil perdu ou se faire élire à une assemblée communale, régionale ou nationale ?

L'argument percutant a été trouvé au cours de la campagne électorale aux municipales de 1983 : « l'insécurité en France liée à l'immigration ». Depuis lors, à chaque compétition électorale, on retrouve ce même thème avec une virulence accrue, allant de la droite traditionnelle, soit-disant libérale, à l'extrême-droite ouvertement raciste. D'ailleurs, la remise en cause de la présence de l'immigration en France vise en réalité spécialement les immigrés maghrébins que l'on accuse de tous les maux. « Ils ne sont pas comme nous, ils ne vivent pas comme nous, ils n'ont pas la même religion que nous, disent-ils ». Partant de celà, tout est permis : la calomnie la plus honteuse, la contre-vérité la plus abjecte et les slogans les plus scandaleux.

Essayons quant à nous, d'analyser la situation d'une manière sereine et objective.

L'insécurité liée à l'immigration maghrébine est une contre vérité. Pour en juger, il suffit de comparer la situation en France par rapport aux autres pays développés. Une statistique de 1980 révèle que le taux de criminalité pour 1000 habitants était de 104 en Suède, de 98 au Canada, de 78 au Danemark, de 61 en RFA, de 55 aux Etats-Unis et de 49 en France.

Ceci démontre clairement que la France n'est pas un pays où règne une insécurité excessive comme on le proclame haut et fort et le taux de criminalité y est le plus faible malgré la présence d'une immigration la plus forte d'Europe. Il s'agit donc bel et bien d'une contre-vérité lorsqu'on associe l'insécurité à l'immigration maghrébine.

Pourtant, certains hommes politiques, pas seulement d'extrême-droite, ont en fait leur cheval de bataille qu'ils ont enfourché allègrement lors des diverses campagnes électorales. Il est vrai que le fait de « bouffer de l'Arabe matin, midi et soir », a permis à l'extrême-droite de se tailler un certain succès électoral. De là à donner l'appétit à certains hommes politiques des autres partis, il n'y a qu'un pas à franchir. D'ailleurs, certains responsables de partis de la droite traditionnelle l'ont franchi sans complexe en chaussant les sabots des racistes à tous crins.

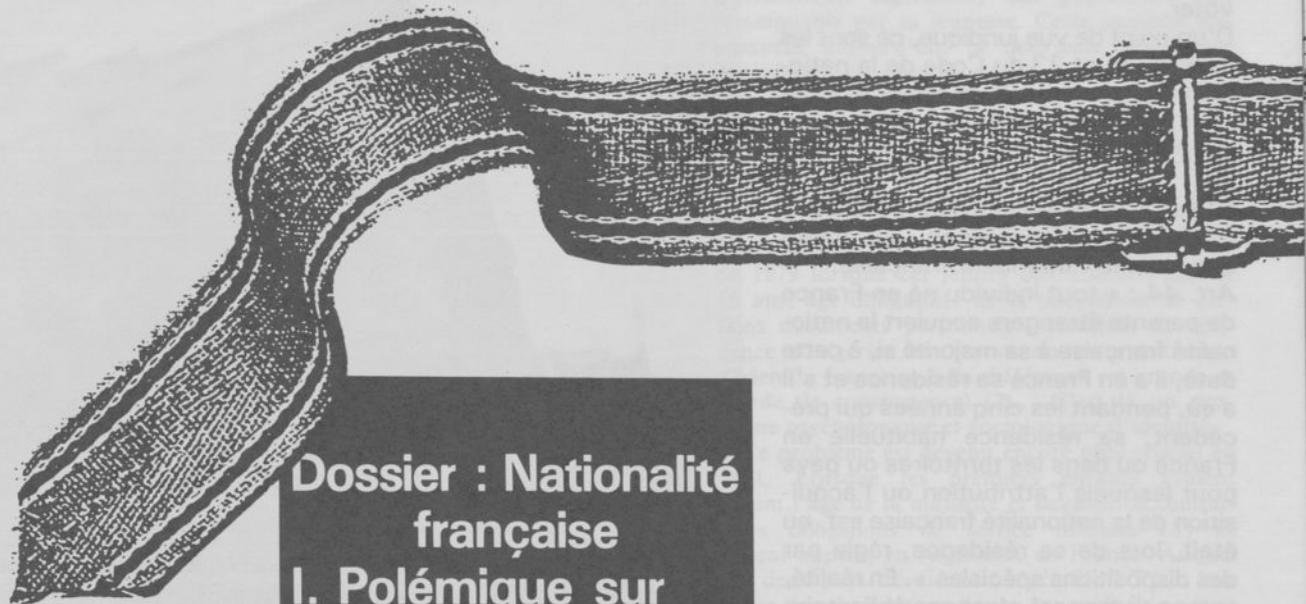
Ils disent aussi : « les immigrés mettent en déficit le budget de la sécurité sociale ». Rien de plus faux. Cette affirmation laisse à croire que les travailleurs immigrés sont pris en charge gratuitement par la sécurité sociale. Or, comme tous les autres travailleurs ils cotisent et donc ont droit d'être assurés sociaux. En tout cas, il s'est révélé après une enquête que le remboursement de maladie, d'accidents de travail et de maternité coûtait en moyenne, par an, 3820 F pour un Français et 3251 F pour un immigré. Dans ce cas, au contraire, les immigrés contribuent à l'équilibre du budget de la sécurité sociale.

Par ailleurs, en ce qui concerne les prestations familiales, les immigrés cotisent au même titre que les autres travailleurs mais les prestations qu'ils perçoivent sont inférieures à celles que touchent les familles françaises. D'où un solde positif de 3 milliards en 1981, selon un rapport confidentiel de l'administration. Ces 3 milliards devaient être versés au Fonds d'action sociale pour l'amélioration du sort des travailleurs immigrés (logement, alphabétisation, formation). Or, en 1983 seul un milliard a été versé à cet organisme.

Ceci étant, on peut se poser la question suivante : pourquoi des hommes et des femmes apparemment sains de corps et d'esprit, mènent-ils cette campagne mensongère contre l'immigration en général et les maghrébins en particulier ?

La réponse se trouve résumée dans ce proverbe kabyle : « Le chacal piqué par des guêpes se venge sur les sauterelles ».

KHORSI Sadock.



Dossier : Nationalité française

I. Polémique sur l'acquisition de la nationalité française et le droit de vote.

Des lois scélérates en 1986 ?
par TOUABI A.

Le lundi 17 juin 1985, au cours d'un dîner-débat organisé par le Front national, le secrétaire général de ce parti, M. J.-P. Stirbois a déclaré que : « le gouvernement naturalise massivement des maghrébins pour que ceux-ci votent en 1986... la gauche a besoin des immigrés pour survivre politiquement ». Et de préciser le programme de son parti : « Les gens qui sont aujourd'hui français par naturalisation ne le seront peut être plus après l'arrivée de la droite au pouvoir parce qu'elles ne satisferont plus aux exigences avec effet rétroactif que nous édicterons ». Et le Monde du 19 juin 1985 qui rapporte les faits, précise que les orientations ainsi exprimées s'inspirent directement des mesures prises en juillet 1940 par le gouvernement de Vichy. Ce dernier avait édicté des lois relatives à « la procédure de déchéance de la qualité de Français et à la révision des naturalisations », qui autorisait le gouvernement par un simple décret, à déchoir à la nationalité française.

Certains citoyens et leurs familles, même s'ils avaient obtenu leur naturalisation avant la promulgation de ces lois. Une précision, les citoyens ainsi visés étaient surtout des juifs, c'est-à-dire une minorité désignée déjà à la vindicte populaire par un régime autoritaire et brutal inféodé à Hitler. 45 ans après, l'extrême-droite et les racistes en général ont changé de bouc émissaire mais ont gardé la même mentalité. Ces petits politiciens qui se prennent quelquefois pour de grands juristes ne s'embarrassent pas, quand cela les arrange, des principes fondamentaux du droit français.

En voulant imposer aux Français d'origine maghrébine, des exigences avec effets rétroactifs, des lois qui sont caractéristiques de l'Etat de droit et constituent une garantie contre l'arbitraire. De ce point de vue, l'article 2 du Code civil, dans le titre préliminaire concernant la « publication, les effets et l'application des lois en général », déclare que « la loi ne dispose que pour l'avenir. Elle n'a point d'effet rétroactif ».

La jurisprudence ajoute, cependant, que toute loi nouvelle s'applique en principe, même aux situations établies ou aux rapports juridiques formés avant sa promulgation, *quand elle n'a pas pour résultats de léser des droits acquis*. En réalité, l'argumentation de l'extrême-droite est avant tout politique et raciste et démontre une fois de plus son intolérance et son machiavélisme. En tout cas, nous sommes prévenus, les maghrébins de nationalité française, environ un million et demi de personnes, doivent s'attendre au pire en cas de victoire des thèses racistes du Front national en 1986.

En clair, ils seront déchus de leur nationalité et de leurs droits et seront de la sorte soumis au bon vouloir et à l'arbitraire de certaines autorités déjà fortement incitées à nous rendre la vie impossible dans ce pays.

A cela nous devons répondre en nous mobilisant dès maintenant pour les élections de 1986, en barrant la route à ces apprentis-sorciers et en proclamant haut et fort que nous sommes des citoyens à part entière, comme

tous les autres. Qui s'attaque à notre communauté, s'attaque aussi à tous les démocrates de France et trouvera la réponse appropriée. En tout état de cause, puisque notre droit de vote indispose tellement nos adversaires nous allons en effet massivement voter.

D'un point de vue juridique, ce sont les articles 44 et 23 du Code de la nationalité qui sont remis en cause et nous allons donc les examiner dans le chapitre suivant.

B) Les articles 44 et 23 du Code de la nationalité et l'acquisition « automatique » de la nationalité française.

Art. 44 : « tout individu né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu, pendant les cinq années qui précèdent, sa résidence habituelle en France ou dans les territoires ou pays pour lesquels l'attribution ou l'acquisition de la nationalité française est, ou était, lors de sa résidence, régie par des dispositions spéciales ». En réalité, cette citoyenneté n'est pas obligatoire puisque les adolescents immigrés peuvent, dans l'année précédent leur majorité, la décliner (cf. art. 45 du Code de la nationalité).

Mais pratiquement beaucoup de jeunes, peu au fait de leurs droits, acquièrent de la sorte, la nationalité française à leur insu et se trouvent au moment d'effectuer leur service militaire devant un dilemme difficile et douloureux.

Heureusement, en ce qui concerne les Français d'origine algérienne, un accord entre les deux pays leur permet depuis l'année dernière, d'accomplir leur service national dans l'une des deux armées, selon leur choix.

La droite veut remettre en question « l'automatisme » de l'art. 44 en obligeant la personne visée par cette disposition à « réclamer la nationalité française par déclaration », c'est à dire en accomplissant un acte volontaire soumis à l'appréciation des autorités compétentes en la matière et qui se verraient de la sorte investies d'un pouvoir discrétionnaire jusqu'ici limité par l'esprit de l'art. 44.

Art. 23 : Cette disposition concerne particulièrement la communauté algérienne car elle déclare que : « est Français l'enfant, légitime ou naturel, né en France, lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né », étant entendu que les parents ont vu le jour



en Algérie avant 1962, c'est à dire dans un département français mais sont devenus Algériens au moment de l'indépendance. L'extrême-droite veut remettre en question l'esprit de cet article 23 dans la mesure où il facilite l'acquisition de la nationalité française par les enfants de parents algériens. Il lui faudra pour cela renier tous les grands principes du Code de la nationalité, en arriver à promulguer des lois scélérates et à réécrire l'Histoire (l'Algérie, département français avant 1962 ?).

En résumé, tous ces « fantasmes » juridiques de politiciens en mal d'arguments pour justifier leur haine de notre communauté doivent nous inciter plus que jamais à nous unir, à voter massivement et à présenter des candidats à toutes les élections à venir. Nous voterons en 1986, nous voterons toujours en citoyens responsables de ce pays, que cela plaise ou pas aux ennemis de l'Etat de droit et aux admirateurs de l'« Apartheid ».

La loi relative à l'acquisition de la nationalité française par les enfants de parents algériens est entrée en vigueur le 11 octobre 1984.



IMMIGRATION ancienne, la communauté algérienne en France est aussi une immigration familiale : le nombre des familles algériennes est passé de 4 239 en 1975 à 7 988 en 1980 (1).

L'une des principales caractéristiques de cette évolution est le fort taux de naissance d'enfants nés ou ayant grandi en France, faisant de la Communauté algérienne, une population très remarquable par sa jeunesse. Cette jeunesse qui constitue aujourd'hui la deuxième génération d'Algériens en France, ne va pas sans problèmes. Et parmi ces derniers, existe un problème d'appartenance qu'est celui de la nationalité. Le cumul des nationalités algérienne et française a créé chez ces enfants des inconvénients surtout sur le plan administratif. Cette question de double nationalité des enfants d'Algériens nés après le 1^{er} janvier 1963 n'a été soulevée qu'à partir de 1979 lorsque ces jeunes ont atteint l'âge de 16 ans, âge obligatoire de la possession de certains documents personnels : certificat de résidence d'Algérien en France ou carte nationale d'identité française ? (la différence est grande et lourde de conséquence) (2)... C'est là un problème psychologique et sociologique d'identité.

Ce problème est devenu encore plus crucial en 1981. Lorsque les premiers enfants avaient atteint l'âge de la majorité et devaient accomplir leurs obligations de service militaire (3) ils étaient appelés en Algérie et en France. Auquel des deux pays devaient-ils répondre ? Pour leur éviter des choix dramatiques auxquels ils ne sont pas prêts, un accord a été conclu le 11 octobre 1983 à Alger dans ce sens. Ces jeunes pourront désormais effectuer leur service militaire dans l'un ou l'autre pays ; sans que cela engage leur avenir quant au choix de leur nationalité.

Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1984. Depuis cette date, et dans la pratique, ces jeunes Algériens dans « leur dignité » assument l'honneur d'appartenir à une continuité historique, à une communauté (4) dont ils sont partie intégrante, en optant de servir massivement l'Algérie en répondant aux obligations du service militaire de leur pays d'origine.

A - La Nationalité, problème d'identité

Le problème de la nationalité pour les jeunes Algériens de la deuxième génération nés en France après 1963, est examiné avec beaucoup d'attention par les autorités algériennes. Sa solution ne peut-être que politique.

Pour la France, ces jeunes, en termes démographiques, jouent un rôle de frein au vieillissement de la population : c'est là un apport démographique qui n'est pas sans intérêt pour la France, d'où sa politique d'assimilation et d'insertion de notre communauté dans la société française (5), or, cette jeunesse n'admet pas qu'on lui impose une identité en les arrachant aux racines de la communauté familiale algérienne.

« Pour ceux à qui l'existence nationale a été longtemps contrôlée, pour qui la guerre de libération a coûté de nombreuses vies humaines, la nationalité « nationaliste » est une revendication. La constitution d'une identité collective est, par ailleurs, d'autant plus nécessaire à ceux qui sont victimes, à l'étranger, d'un statut social défavorisé » (6).

L'appartenance à la communauté musulmane de notre émigration en France est une réalité historique, et l'unité nationale, telle qu'elle a été affirmée à plusieurs reprises par nos responsables politiques tire sa force symbolique de la guerre de libération nationale et de l'appartenance à la « Umma Islamique » (7).

La majorité de nos jeunes expriment l'impression de stupeur lorsqu'ils ont découvert à l'âge de 16 ans qu'ils sont Français par la loi française, ce qu'ils considèrent comme une violation de leurs attaches familiales. Ils sont devant une impasse juridique : difficultés sur le plan administratif et série de handicaps particuliers leur créent une situation difficile. Les administrations ne se préoccupent pas de leur situation et n'essaient parfois même pas de leur expliquer les conséquences sur le statut civil et sur les droits politiques ; c'est là un problème de non-information, dans lequel notre association, l'Amicale des Algériens en Europe, est appelée à jouer un rôle (8), en attendant une solution juste par une convention sur la nationalité de ces jeunes entre les deux Etats Algérien et Français, car le nombre de ces « double nationalité » ne fera que s'accroître avec la « 3^e génération » posant des problèmes encore plus complexes.

Le climat de confiance et d'amitié exceptionnel entre les deux pays débouchera-t-il vers une solution ? Cette solution politique suppose des choix et des renoncements. On n'appartient pas à deux nations à un degré égal.

B - Les cas de double nationalité

La nationalité définit la population constitutive d'un Etat vis-à-vis de l'ordre international, elle est une marque de souveraineté. Les sources internationales étant d'une faible importance, c'est aux sources de droit interne que revient le rôle de réglementer la nationalité. Ce caractère essentiellement interne du droit de la nationalité a pour conséquence de provoquer des conflits de nationalité. « Il appartient à chaque Etat de



déterminer par sa législation quels sont ses nationaux » (art. 1^{er} de la convention de La Haye du 12 avril 1930) ce principe a été confirmé par la Cour internationale de justice.

C'est cette liberté de chaque Etat de déterminer ses nationaux qui a conduit le législateur français à considérer les jeunes Algériens nés en France après le 1^{er} janvier 1963, comme des nationaux français.

Ainsi l'application des règles inscrites au code algérien et au code français de la nationalité conduisent à plusieurs cas de double nationalité. Nous nous bornerons à citer les plus importants touchant à la nationalité des enfants d'immigrés algériens :

1^o — L'enfant né d'un père algérien et d'une mère française : l'enfant est algérien et français d'origine par filiation à un père algérien et à une mère française. Il est Algérien en vertu de l'article 6 du code de la nationalité algérienne qui attribue la qualité d'algérien à l'enfant né d'un père algérien.

Cet enfant est français en vertu de l'article 17 du Code de nationalité française qui attribue cette qualité à tout enfant dont l'un des parents au moins est français. Dans ce cas précis, une faculté de répudiation de la qualité de français dans les six mois précédant la majorité de l'enfant, est prévue par l'article 19 du code de la nationalité française.

Ce cas de cumul des deux nationalités algérienne et française est fréquent étant donné l'importance des mariages mixtes des Algériens avec des Françaises. (9)

2^o — L'enfant résident en France où il est né de parents algériens :

Aux termes de l'article 44 C.N Française « tout individu né en France, de parents étrangers acquiert la nationalité à sa majorité si, à cette date, il a eu en France sa résidence et s'il a eu, pendant les cinq années qui précèdent sa résidence habituelle en France... ». Cependant « dans l'année précédant sa majorité, le mineur a la faculté de déclarer... qu'il décline la qualité de Français... » (art. 45 C.N. Française).

Or, si cet enfant est né en France d'un père algérien ou de deux parents algériens il a aussi la nationalité algérienne d'origine par filiation (art. 6 C.N. Algérienne).

3°) — L'enfant né en France lorsque l'un de ses parents (Algériens) au moins y est lui-même né :

Le cas le plus fréquent du cumul des deux nationalités algérienne et française résulte de l'application de l'article 23 du Code de la nationalité française qui stipule : « est français l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents y est lui-même né », or si cet enfant est né de parents algériens nés en Algérie avant 1962 (l'Algérie est considérée par les Français comme territoire français avant 1962). Il sera considéré Algérien et Français en même temps.

Pour deux parents algériens nés en Algérie avant 1962, aucune faculté de répudiation de la nationalité française n'a été prévue. (10)

Parmi les nombreux cas de double nationalité, ce dernier nous intéresse le plus et semble préoccuper le gouvernement algérien, car le plus souvent, les deux parents algériens étant nés tous les deux en Algérie, les enfants ne peuvent répudier la nationalité française (art. 24 C.N. Français).

Des négociations sont en cours entre les gouvernements algérien et français et la commission mixte a envisagé plusieurs solutions, mais ces propositions n'ont pas été rendues publiques pour ne pas nuire aux discussions.

C — Solution envisageable

— La solution la plus simple mais difficilement envisageable serait la modification du législateur français de son droit interne en stipulant que l'article 23 du C.N. français ne s'applique pas aux enfants nés en France de parents algériens, ces derniers n'étant pas considérés comme nés en territoire français.

Les difficultés d'une telle solution heureuse pour les Algériens, par une modification unilatérale du droit interne français, sans aucune convention sur la nationalité sont de deux natures :

D'abord l'article 23 est général et a valeur de principe quelle que soit la nationalité des parents.

La seconde difficulté d'ordre politique et historique, réside dans la position de la France qui tient comme un fait historique acquis que l'Algérie coloniale était un territoire français.

Or, dans la solution citée, le législateur français se ralliera à la position algérienne dont le gouvernement ne reconnaît pas l'Algérie « française » de la colonisation et qui considère ses nationaux comme nés sur le territoire algérien.

— La solution la plus envisageable réside dans une convention passée entre la France et l'Algérie qui permettrait de donner aux enfants intéressés par la double nationalité la possibilité d'opter pour l'une ou l'autre nationalité, en étendant la faculté de répudiation de la nationalité française prévue dans l'article 24 C.N. française au profit de toutes les personnes nées en France de deux parents qui y sont eux-mêmes nés. Cette solution permettra à tous les enfants algériens nés après le 1^{er} janvier 1963 de répudier la nationalité française par une procédure qui restera à déterminer.

Cette solution a le mérite d'être simple, et va dans le sens du plus grand respect de la volonté



individuelle et des recommandations du conseil de l'Europe pour la France. Le projet de modification de l'article 24 C.N. française par un élargissement des facultés de répudiation affectera ainsi principalement les enfants nés en France de parents qui ont perdu la nationalité française par accession à l'indépendance des territoires anciennement colonisés dont l'Algérie.

Ce n'est là qu'un projet de solution envisageable. La convention Algéro-française n'étant pas signée, le problème de nationalité demeure toujours. Cependant les conséquences de la double nationalité ont été atténuées par un accord signé le 11 octobre 1983 et en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1984, relatif aux obligations du service national.

D — L'accord d'Alger du 11 octobre 1983 relatif aux obligations du Service national

Cet accord ne constitue qu'une mesure d'aménagement de la binationalité et non pas la limitation ou la prévention du conflit positif. Son principe est que la satisfaction aux obligations militaires d'un seul des Etats, algérien ou français, équivaudrait à la satisfaction de ces obligations dans l'autre Etat, tout en conservant les deux nationalités par l'intéressé.

C'est là une solution au problème le plus aigu soulevé par la binationalité, tant en ce qui concerne les rapports de l'individu et de l'Etat, que les rapports entre les Etats.

L'accord du 11 octobre 1983 est venu apporter la stabilité et la sécurité en évitant à l'individu une double charge, et la normalisation des rapports entre les Etats algérien et français telle qu'elle est prévue expressément par le préambule de l'accord : « Désireux de renforcer les relations d'amitié et d'étroite coopération existant entre les deux Etats, sont convenus d'adopter les dispositions... » du dit accord que nous résumons :

1°) Le système d'équivalence : aux termes de l'article 1^{er} « les jeunes gens ayant satisfait aux obligations du service national prévues par la législation algérienne sont considérés comme ayant satisfait aux obligations du service national actif auxquelles ils pourraient être tenus par la législation française.

Les jeunes gens ayant satisfait aux obligations du service national actif prévues par la législation française sont considérés comme ayant satisfait aux obligations du service national auxquelles ils pourraient être tenus par la législation algérienne ».

Dans cette formule, l'intéressé n'est pas dispensé de ses obligations, il est réputé y avoir satisfait. L'équivalence prévue est totale. Cependant nous relevons une ambiguïté : quelles sont les personnes visées par l'article 1^{er} de l'accord ? Le texte ne fait pas de distinction entre les conditions selon lesquelles l'intéressé est Algérien au regard de l'Algérie et Français au regard de la France, entre la nationalité d'origine et la nationalité par acquisition. En un exemple : un Algérien d'origine en situation irrégulière vis-à-vis du service national algérien, peut-il se naturaliser français, satisfaire aux obligations militaires en France et se prévaloir de l'accord du 11 octobre 1983 ?

Il nous semble que l'esprit de l'accord ne vise que les personnes qui sont en même temps algérien et français à titre originaire.

2°) La Procédure : Elle fait l'objet des articles 2 et 3 de l'accord. Ainsi « les jeunes gens qui sont tenus aux obligations du service national dans les deux pays doivent remplir une déclaration... devant l'autorité de l'Etat où ils ont choisi d'accomplir leurs obligations.

Cette déclaration sur laquelle ils ne peuvent revenir est communiquée par l'autorité de l'Etat choisi aux autorités compétentes de l'autre Etat. « Une copie certifiée est remise à l'intéressé pour justifier de sa position vis-à-vis du service national de l'autre Etat » (art. 2).

« Un certificat attestant les services accomplis dans un Etat par les jeunes gens visés à l'article 1^{er} leur sera délivré par les autorités de cet Etat » (art. 3).

3°) Absence d'effet sur la nationalité de l'intéressé : l'un des caractères fondamentaux de l'accord d'Alger de 1983 est de poser un principe d'équivalence des obligations militaires sans qu'il y ait d'effet direct sur la nationalité de l'intéressé à l'égard du pays où il n'a pas servi. Ainsi le lieu d'accomplissement du service militaire ne peut être un critère de choix de nationalité ni une cause de sa perte.

L'article 4 de l'accord est explicite sur ce point : « les dispositions du présent accord n'affectent pas la nationalité des personnes auxquelles elles s'appliquent, ni leurs conditions de séjour et d'emploi dans l'un ou l'autre Etat ».

C'est là un principe fondamental à respecter notamment par la France — étant donné que



parmi les jeunes gens intéressés qui ont opté pour satisfaire leurs obligations en Algérie (ceux qui ont atteint la majorité), un nombre d'entre eux sont employés en France, et étant donné la crise économique dont souffre la France (2 500 000 de chômeurs environ), ces personnes retrouveront-elles leurs emplois sans difficulté et dans le respect à l'esprit et à la lettre de l'accord franco-algérien ?

L'accord d'Alger de 1983 a prévu dans ses articles 5, 6, 7, 8 et 9, différentes questions afférentes à l'accord, notamment sur ses modalités d'application, les difficultés nées de l'interprétation ou de l'application de l'accord, l'entrée en vigueur et la durée de cet accord...

Conclusion générale :

La solution apportée au problème du service militaire des binationaux par l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 est d'une grande utilité. Mais peut-on considérer cet accord comme un premier pas vers la reconnaissance de

la double nationalité par l'Algérie ? (idée qu'elle refusait jusqu'à présent catégoriquement). Cet accord risque-t-il d'aboutir indirectement, à certains égards, à entretenir la double nationalité ?

La question limitée du service militaire étant réglée, le problème de la nationalité reste toujours posé et une convention entre l'Algérie et la France s'avère indispensable :

« Derrière le problème de la nationalité des enfants d'immigrés Algériens nés en France après le 1^{er} janvier 1963, écrit Jacqueline Costa Lascoux, c'est en réalité le problème de la reconnaissance ou non du fait colonial qui est en jeu. Les deux partenaires ont un rapport de force symbolique, l'un tentant de prolonger sa puissance antérieure, l'autre d'exorciser un passé contre lequel il a combattu ». (11)

Ikhtef Abdelkader

Références :

(1) Voir les chiffres donnés par le ministère français de l'Intérieur lors de la conférence de presse relative à l'accord franco-algérien du 18 septembre 1980 ; sur 782 121 Algériens en France, 285 000 avaient plus de 18 ans de séjour et 207 000 plus de 10 ans de séjour.

Cf. Martin Jean : « Combien sont-ils ? » in « Des jeunes Algériens en France, leurs voies et les nôtres ». Paris, Ciemm, 1981, p. 251 et suiv.

Sur les caractéristiques qui s'attachent à la condition de l'immigré voir Abdelmalek Sayad, « la naturalisation, ses conditions sociales et sa signification chez les immigrés algériens » in GRECO 13 n° 1981/3 p. 23 et suiv. et du même auteur « Les trois âges et l'immigration algérienne en France » in Actes de la Recherche en Sciences sociales n° 15 juin 1977.

(2) V.C. Ackouy « un nom de papier, l'identité perdue d'un immigré », Paris France-Loisirs, 1981 ; Daniel Karlin et Tony Laine « la mal vie », Paris, éditions sociales, 1978.

(3) Au premier janvier 1980, 437 483 jeunes Algériens (garçons et filles de moins de 26 ans) de nationalité algérienne étaient dénombrés, soit 27,4 % de la population étrangère du même âge en France.

(4) La charte nationale du FLN : le problème de l'émigration. Alger, édition populaire de l'armée 1976, p. 145 et 146 pour qui le retour et la réinsertion progressive de communauté émigrée sont un des objectifs majeurs de la révolution socialiste.

Cette politique a été confirmée par le président Chadli Bendjedid lors du 5^e congrès du FLN.

(5) V. James Mérançé, André Lebon « l'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française. Rapport au ministre du Travail, président du haut comité de la population et de la famille ». La documentation française, Paris mai 1982.

V. aussi Catherine Labesse « Immigrés » : la 2^e génération in « regards sur l'actualité » n° 85, novembre 1982, p. 40 et suivant.

(6) Jacqueline Costa Lascoux in « la nationalité des enfants d'immigrés algériens » annuaire de l'Afrique du Nord, 1982, p. 312.

Cf. même auteur « la condition des jeunes d'origine étrangère, approche de sociologie juridique » in rapport sur l'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française, la documentation française 1982, p. 123 à 130.

(7) Le code de la nationalité algérienne (article 34 de la loi du 27 mars 1968 et article 32 de la loi nouvelle du 15 décembre 1970) a toujours défini la nationalité algérienne en se référant à l'origine musulmane : « la filiation découlant de deux ascendants en ligne paternelle, nés en Algérie et ayant joui du statut musulman », c'est là en principe venu restaurer la communauté algérienne pendant longtemps niée.

(8) V. du côté français, les propositions sur les problèmes essentiels d'information du « rapport sur l'insertion des jeunes d'origine étrangère » précité.

Cf. J. Costa Lascoux : « Lire le droit : un enjeu social ? » in le français aujourd'hui n° 57, mars 1982, p. 57 et 5, sur le problème particulier de la non-information à l'école.

(9) Le cas contraire, c'est-à-dire le mariage d'une Algérienne avec un Français n'est envisageable que dans le respect de la règle « le mariage de la musulmane avec un non-musulman est prohibé » art. 27 Code de la famille algérienne.

(10) L'article 24 C.N. française prévoit une faculté de répudiation de la qualité de Français dans les six mois précédant la majorité de l'enfant si un seul des parents est né en France (Algérie avant 1962).

(11) J. Costa Lascoux in « La nationalité des enfants d'immigrés Algériens » Annuaire de l'Afrique du Nord, 1982, p. 310.



**19^e Séminaire de la
pensée islamique
4/12 juillet 1985 -
Bejaïa-Algérie**

Allocution de Mr. Boudjemaâ Dahmane, professeur de Mathématiques, Secrétaire Général de l'Association des Français d'origine Algérienne, Rédacteur en Chef de la revue « Racines ».

« Je représente la 2^e génération, les enfants d'immigrés qui sont nés en France. Nous ne sommes pas assis entre deux chaises comme d'aucuns l'affirment mais nous avons une chaise dans chaque pays.

Nous sommes au cœur de l'Occident, nous subissons par conséquent une pression considérable et cela entraîne, il est vrai, pour certains d'entre nous, une perte d'identité.

Les canaux de cette agression culturelle sont ;

□ *L'école* ; Le Docteur Guessoum a montré dans sa conférence, comment est tronquée, déformée, l'histoire de l'Islam et des pays musulmans dans les manuels français.

□ *Les médias* ; Les musulmans sont constamment présentés comme des fanatiques alors que l'on présente les

Catholiques polonais comme des libérateurs.

□ *Les déclarations des personnalités politiques* ;

Pour exemple celle, de Léotard, secrétaire général du Parti Républicain « l'Islam est une religion qui porte atteinte aux droits de l'homme et de la femme » ou bien celle de Deferre (Parti Socialiste) « les conflits dans les usines sont manipulés par les intégristes musulmans ». Ainsi, ce formidable conditionnement de l'opinion publique entraîne pour notre communauté humiliation, souffrance et nous désigne à la haine et aux agressions racistes (140 morts en 3 ans soit plus de un par mois). De plus, la réalité de notre communauté est faite de discriminations sur les plans du travail, du logement de l'école. Le résultat est trop souvent la misère, la délinquance, la prostitution.

C'est pourquoi il n'est pas réaliste de parler des musulmans de France comme étant le fer de lance de l'Islam ; au contraire cela ne fait que les exposer davantage à leurs ennemis.

Nous sentons bien que cette offensive contre nous n'est pas seulement conjoncturelle (il faut un bouc émissaire en période de crise), ni historique (guerre de libération algérienne et ses séquelles) mais plus profondément cela traduit la peur issue des 13 siècles de lutte entre l'Islam et l'Occident.

Pourtant les différentes attaques contre les Chrétiens qui ont été formulées, nous paraissent erronées.

Il ne faut pas oublier que les premiers Français qui ont soutenu le F.L.N. pendant la guerre de libération étaient les chrétiens du réseau Jeanson qui portaient les valises du F.L.N.

Aujourd'hui parmi ceux qui manifestent

leur soutien indéfectible contre le racisme et pour le respect de notre identité, se trouvent encore les chrétiens ; cf. La déclaration des évêques ou l'exemple de la mosquée installée dans la crypte d'une église du 20^e arrondissement à Paris.

Nous sommes en accord avec l'un des orateurs pour affirmer que danger principal est l'absence de valeurs, quelles qu'elles soient.

La jeunesse de notre communauté ne risque pas de devenir chrétienne mais bien plutôt de ne plus croire en rien.

Les multinationales qui n'ont qu'une seule religion, celle de l'argent et du profit, imposent comme seules valeurs le matérialisme et le désir de consommation. Pourtant notre identité est arabo-islamique car l'Islam imprègne jusqu'à l'éternité même ceux qui ne furent fidèles qu'un instant ou qui ne le connurent que par la tradition familiale.

Mais quelle est notre perception concrète de l'Islam telle qu'il nous apparaît à travers la famille, les institutions musulmanes et la Communauté, la Umma ?

□ *Les valeurs transmises dans la famille* sont en contradiction avec les valeurs de la société occidentale. Nos parents trop souvent, sont dans l'incapacité de nous transmettre les richesses de la civilisation islamique.

Devant cette incapacité et ce déséquilibre, nos parents se crispent et nous imposent surtout des contraintes et des interdits, en particulier en ce qui concerne les filles qui risquent de se voir mariées de force et retirées de l'école si elles manifestent trop d'autonomie ou trop de liberté d'esprit.

Pourtant Cheikh Ibn Badis a dit ;

« Quand tu éduques un enfant, tu éduques un homme, quand tu éduques une femme, tu éduques un peuple »

□ *Les mosquées, les imans, les intellectuels musulmans ;*

Ces institutions, nous les ressentons comme passéistes, déphasées et dogmatiques. Il existe un abîme entre les imans et les jeunes sur le plan des conditions de vie socio-économiques, sur le plan psychologique est un obstacle majeur à la communication réside dans la langue, les uns ne parlant que le français les autres que l'arabe.

Quant aux intellectuels musulmans ils demeurent silencieux face à toutes les agressions et tous les crimes qu'a eu à subir notre communauté.



Une exception importante existe en la personne du recteur de la Mosquée de Paris Cheikh Abbas qui a su se montrer solidaire face aux véritables problèmes sociaux, économiques et politiques qui se posent à nous.

□ *La solidarité communautaire ; la Ummah.*

Nous constatons là encore des divisions multiples et profondément négatives. Au sein de la communauté présente en France entre les vieux et les « Beurs » jeunes de la 2^e génération, entre les immigrés et les Français musulmans... Division entre les émigrés dans leur totalité et les Algériens l'Algérie.

Divisions entre Palestiniens dont le keffieh a servi de drapeau et la lutte de flambeau pour toute une génération en quête d'idéal et d'identité.

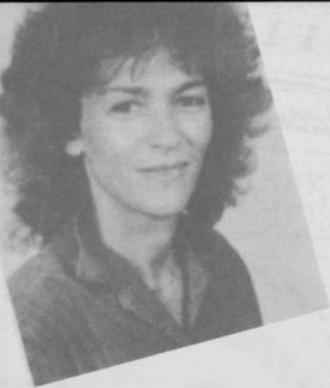
Lutte fratricide et sans pitié entre l'Irak et l'Iran.

Et pourtant il existe un renouveau de l'Islam en France ;

Pour la génération de nos parents érodés par le mépris, usés jusqu'à la transparence par l'indifférence, l'Islam a posé le baume de l'apaisement.

Pour la génération des jeunes, cela représente un retour aux sources car une communauté sans racines est une communauté sans avenir.

L'Islam représente pour nous la fraternité de son universalisme, (citation du Coran,



sourate V, verset 34, « nous t'avons envoyé à la totalité des hommes », l'humanisme et la tolérance (citation du Coran, sourate V, verset 28 « nous avons fait de vous la communauté du juste milieu »).

L'agression culturelle ne peut-être efficace que s'il y a un vide, que si nous sommes démunis comme l'ont rappelé les orateurs.

l'Islam représente notre fondement, notre identité mais il doit être créateur et inventif pour aujourd'hui et pour demain.

Pour conclure je voudrais faire deux citations ;

La première de Montesquieu ; « Nous recevons trois éducations ; Celle de nos parents, de nos maîtres et celle de la vie et toutes trois se contredisent.

Toutefois le futur honnête homme se doit d'assimiler successivement ses leçons ne serait ce que pour pouvoir les comparer, les discuter et choisir ce qu'il gardera ».

La deuxième de Mohamed Iqbal, « Ni d'Orient ni d'Occident. Ma maison n'est pas à Delhi, pas à Samarkande, pas à Ispahan mais partout où il y a création de l'esprit humain ».

Impressions

J'ai participé en tant que membre du comité de Rédaction de Racines à la délégation de l'A.F.O.A., invitée par la mosquée de Paris et le gouvernement algérien au 19^e séminaire de la pensée islamique.

Ce séminaire s'est déroulé cette année à Béjaïa du 4 au 12 juillet. Le thème en était l'agression culturelle du monde musulman par l'Occident à travers l'enseignement, la langue, les mass-média, les technologies et les sciences.

Aggression qui entraîne s'il n'y est pas fait échec, déculturation et aliénation. A l'issue de ce séminaire je me placerai d'un point de vue très subjectif pour tenter d'en tirer un bilan.

Je dirai d'abord très banalement que cela a été une expérience passionnante que d'être reçue dans le cadre d'une délégation très officielle avec tout le lustre et le cérémonial inhérents à une manifestation de grande envergure. En effet, étaient attendues des personnalités représentant l'ensemble du monde musulman ainsi que les minorités musulmanes aux U.S.A., Canada, U.R.S.S., etc.

Les multiples réceptions animées par des personnalités algériennes du monde politique, la présence permanente de la télévision, de la presse, l'effervescence des contacts pris en haut lieu, renforçaient le sentiment que j'avais de participer à un événement majeur de l'actualité algérienne, d'être au cœur d'un enjeu politique et culturel international puisqu'aussi bien le thème retenu concernait plus globalement ce que nous pourrions appeler les relations Nord-Sud. Au-delà de ce premier sentiment, mes autres impressions ont été très partagées à l'image me semble-t-il des aspects contradictoires de ce séminaire.

En effet, j'ai été frappée, inquiétée même par la teneur très passéiste des interventions qui s'en tenaient pour l'essentiel à des commentaires de textes du Coran, assortis de fréquentes allusions au diable et qui traduisaient

une attitude crispée, accompagnée d'une forte intolérance à l'égard des athées, « mécréants » et « harkis intellectuels » (sic), et plus largement d'agressivité à l'égard de toute influence étrangère.

En tant que femme j'ai été particulièrement sensible à tous les propos réactionnaires concernant la place réservée à celle-ci dans ces projets de société... Toutefois ce point de vue apparemment dominant était constamment démenti tant par les interventions des officiels algériens (et leurs propos avaient tout le poids que leur conférait leur position de puissance invitante) que par les diverses réactions recueillies en coulisses, le ton des retransmissions médiatiques ou encore la chaleur de l'accueil réservé à notre délégation et l'intérêt suscité par la prise de parole de Boudjemaâ Dahmane qui la dirigeait.

Qu'il s'agisse notamment des ministres algériens de l'information, de l'urbanisme, ou encore du directeur du Conseil supérieur de la langue nationale, Aït Kacem, tous ont prôné une solution médiane rejetant aussi bien la « fermeture hermétique des portes et des fenêtres » que « l'ouverture à tous vents », afin que le monde musulman puisse accueillir activement les aspects positifs des sciences, technologies, modes de pensée de l'Occident sans perdre son identité et ses racines (cf. La métaphore de l'arbre développé par l'écrivain allemand Sigrid Hunke, dans sa conférence).

Ainsi dans le domaine de l'urbanisme, le ministre algérien a-t-il regretté l'absence d'une réelle réflexion sur l'adaptation d'un modèle architectural moderne aux exigences de la vie sociale islamique.

Par ailleurs des penseurs tel Mohamed Arkoun, désireux de renouveler en profondeur l'étude de la pensée islamique ont indiqué les voies d'une telle recherche par le recours à une méthodologie scientifique, « il n'est de culture que celle qui ressent le besoin de faire son



introspection », estimant que c'est à cette seule condition que cette culture peut faire face à la confrontation et au choc avec la culture occidentale. Or, les mass-médias ont relayé pour l'essentiel de tels propos qui prônaient une ouverture dans la conscience de soi et tu les outrances proférées par d'autres. C'est ainsi que l'intervention de B. Dahmane (publiée dans ces pages) qui pourtant était un simple témoignage, a eu les honneurs de la presse, en l'occurrence El Moudjahid, qui a repris le passage où sont soulignées les difficultés pour un Français d'origine algérienne de sauvegarder ce qui le constitue profondément. Et comme je le disais plus haut, cette intervention loin de nous isoler dans un rejet de ce qui n'était pas la norme, a au contraire multiplié les contacts ; l'attitude à notre égard manifestant aussi bien la compassion pour notre situation d'« exilés » que la complicité avec ce que nos différences impliquaient de désaveu aux pires fanatismes.

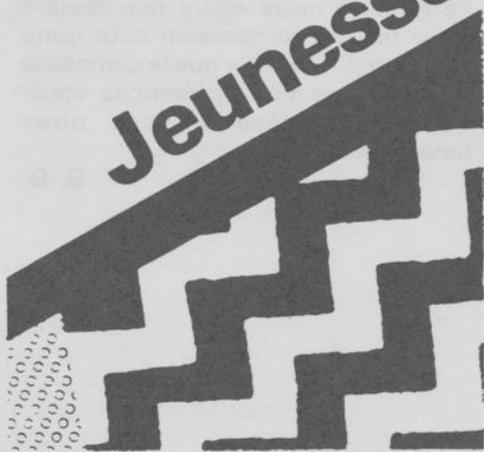
F. G.-D.

réaliser un spectacle théâtral.
Devenu témoin respecté dans le milieu,
Samir a obtenu une admission scolaire
« normale ».
Toutefois l'année suivante au CM1, sa
réussite décline et il quitte le système
régulier de la maternelle et du primaire
pour rejoindre un centre de soins
psychiatriques. On ne lui avait pas
encore enseigné à parler correctement dans le
système scolaire CM2, dans l'attente
pour être celui qu'il avait été en CE2. Il
fit au CM2 une année scolaire normale
et passa en 6^e.
Cet exemple me paraît intéressant car il
témoigne de ce que l'éducation



Rencontre avec... Alain Seksig De l'interculturel à l'école

Jeunesse



Nous allons dans cet article donner la parole à Alain Seksig, formateur au C.E.F.I.S.E.M. de Paris et responsable de l'E.R.A.C. : « Expression et communication interculturelles » de la Commission académique d'action culturelle (C.A.A.C.1) auprès du Rectorat de Paris. Ancien instituteur à l'École nationale de perfectionnement, (E.N.P.) rue de Belleville dans le 20^e arrondissement, Alain Seksig est un homme de terrain ayant une longue pratique de l'action interculturelle en milieu scolaire dans un quartier où les enfants d'origine étrangère sont nombreux. Il témoigne aussi de cette expérience concrétisée dans la création d'une association « Sésame » dont la reconnaissance par l'Institution scolaire se manifeste notamment par les fonctions qui lui ont été confiées.

Qu'est-ce que le C.E.F.I.S.E.M. ?

C.E.F.I.S.E.M., signifie Centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants.

C'est une structure de l'Éducation nationale qui a été créée d'abord à Lyon en 1975 puis à Paris en 1976 et qui regroupe des formateurs pris sur le terrain.

Sa fonction est d'organiser des stages pour des enseignants ayant des classes

d'enfants primo-arrivants ou des classes à forte proportion d'enfants de migrants. Cette spécificité est appelée à évoluer et on peut imaginer qu'à plus long terme, les C.E.F.I.S.E.M. s'adresseront à un public étendu, dans le cadre de la formation initiale.

D'ores et déjà plusieurs stages sont menés dans ce cadre par des professeurs d'École normale en liaison avec les formateurs des C.E.F.I.S.E.M..

Quels stages organisez-vous ?

Ce sont des stages de 15 jours ou 3 semaines sur des thèmes tels que « bilinguisme, bi-culturalisme », « l'école et l'environnement de l'enfant d'origine étrangère », « la présence d'enfant d'origine étrangère dans les structures de l'éducation spécialisée », ou bien des stages effectués dans l'école même avec toute l'équipe enseignante de l'école. La réflexion porte alors davantage sur des questions de pédagogie générale avec prise en compte de la spécificité des enfants de migrants. La question débattue devenant « Qu'est-ce qui, dans les attitudes des enfants de migrants à l'école, relève de question et de réponses spécifiques ? Qu'est-ce qui se rencontre chez tous les enfants ?



Quelles sont les motivations des instituteurs (trices) ?

Confrontés à des enfants d'origine étrangère, ils ont besoin, pour réussir au mieux qu'on les aide à bien situer les questions. A nous de faire comprendre que la plupart du temps, ce n'est pas l'origine de ces enfants qui est en cause dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer mais bien plutôt leur appartenance sociale au même titre que pour les enfants français de même milieu. Alors on débouche sur la question plus générale comment accrocher tel ou tel enfant, lui donner l'envie d'apprendre ?

L'enfant repéré comme enfant de migrant n'est-il pas avant tout l'enfant d'origine maghrébine ?

Effectivement ce sont généralement les enfants maghrébins qui font question ; Ce sont eux qu'on voit le plus parce qu'ils sont nombreux mais aussi plus « remuants » avides de paroles et de mouvements ; peu ou prou, l'enfant d'immigré c'est « l'enfant-maghrébin-qui-pose-problème ». J'ai vu ainsi une institutrice très étonnée devant la éus-site d'une élève maghrébine.

L'enseignement de la langue d'origine dans un établissement scolaire ne risque-t-il pas de créer un ghetto ?

Ainsi dans tel collège on a refusé la création d'un cours d'arabe de crainte qu'il ne soit fréquenté que par les seuls élèves d'origine maghrébine.

La question me semble mal posée. Il est inévitable que l'on veuille se regrouper et la dispersion est souvent plus problématique que le ghetto. Le tout est d'éviter l'enfermement, le repli, la marginalisation.

Ainsi, si un cours d'arabe se crée dans un établissement, il faut affirmer clairement qu'il est ouvert à tout le monde. Il faut créer ces cours car cette langue doit être étudiée au même titre que les autres langues.

Sans doute au départ le cours sera-t-il majoritairement fréquenté par des élèves originaires des pays de langue arabe mais par la suite l'évolution se fait inévitablement vers l'ouverture.

Je voudrais parler à ce propos des cours



de « langue et culture d'origine » animés dans les écoles par des professeurs étrangers rémunérés par le pays d'origine (Algérie, Espagne, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie, Yougoslavie) et qui s'adressent à des enfants d'immigrés selon leur nationalité. Bien qu'on n'en ait pas fait actuellement d'évaluation précise, on a constaté des dysfonctionnements qui aboutissent à la marginalisation des jeunes auxquels ils s'adressent. Il serait sans doute préférable que ces enseignants étrangers s'adressent à tous les enfants d'une classe dans un cycle d'animation qui permettrait un travail de sensibilisation, de connaissance et de reconnaissance des autres cultures ? Parallèlement on pourrait envisager l'ouverture des écoles hors temps scolaire pour permettre à ces enseignants et éventuellement à des associations qui le souhaiteraient de dispenser des cours de langue aux élèves volontaires. Enfin, il conviendrait de développer l'étude de ces langues dites « d'origine des pays de l'immigration » dans les établissements du second degré et les lycées techniques et professionnels... Songez que sur Paris, seuls 2 lycées proposent arabe 1^{ère} langue, 1 seul propose l'Italien.

Les professeurs ou instituteurs

n'ont ils pas tendance à exiger moins des élèves dits en difficulté ?

Il est vrai. C'est une question de représentation de l'autre et donc d'image de soi.

Quand un enseignant accepte la dévalorisation des élèves et leur échec, n'est-ce pas sa propre dévalorisation et son propre échec qu'il entérine alors ?

Je connais le cas d'un élève, Samir dont les résultats scolaires étaient médiocres. Et puis une animation a eu lieu dans sa classe (CE2) autour de l'intervention d'un conteur algérien. Samir a alors raconté une histoire de Djeha et c'est cette histoire que la classe a choisi pour réaliser un spectacle théâtral.

Devenu élément moteur dans la classe, Samir a adopté une attitude scolaire « normale ».

Toutefois l'année suivante en CM1, ses résultats étaient tels que la directrice envisagea de le mettre en classe de perfectionnement. Ce qui fut évité car il demanda à monter directement dans la classe supérieure (CM2), dont l'instituteur était celui qu'il avait eu en CE2. Il fit au CM2 une année scolaire normale et passa en 6^e.

Cet exemple me paraît important car il témoigne de ce que l'investissement

scolaire de l'enfant est d'autant plus important qu'est reconnu dans l'école ce que lui-même peut y apporter. Et ceci est encore plus vrai des enfants d'origine étrangère qui ont besoin qu'on reconnaisse cette part d'eux mêmes qui est d'ailleurs.

Ils sont en effet placés devant un choix difficile : leurs parents attendent d'eux qu'ils gardent les valeurs familiales mais à l'école ils doivent être comme tout le monde.

Le travail des instituteurs est de leur permettre ce choix. Reconnaître la validité de ce qu'ils sont, c'est déjà tuer « la honte ».

Est-ce une volonté politique clairement définie qui a présidé à la création du C.E.F.S.E.M. ?

Cette structure s'est créée de manière très pragmatique à partir des réalités constatées sur le terrain et à l'initiative de personnalités du ministère de l'Éducation nationale qui représente un des premiers lieux, et pour cause, où a été menée une réflexion sur la présence des enfants de migrants.

La situation en France était en effet différente de celle existant aux États-Unis par exemple, où la théorisation sur ce terrain de l'interculturel est très poussée l'idée du fameux « melting pot ».

Rien de semblable en France où régnait la tranquille assurance dans les valeurs universelles de notre école laïque et républicaine. Et il est vrai que l'école communale a permis dans le passé, l'intégration de milliers d'enfants d'origine espagnole, italienne, polonaise... que l'on retrouve pour certains, aujourd'hui à des postes de responsabilités dans la société, voire « ambassadeurs » de la culture française.

Mais il me paraît important de témoigner de l'action que nous menons depuis l'année scolaire 81-82 avec d'autres instituteurs des 19^e, 20^e arrondissements dans le cadre de l'association Sésame. En effet cette action a été reconnue par le ministère de l'Éducation nationale puisqu'elle a obtenu un certain nombre de soutiens, (de la Direction des écoles et de la Mission d'action culturelle, notamment), mais aussi puisque c'est sur la base de cette expérience que j'occupe moi-même aujourd'hui les fonctions de formateur au C.E.F.I.S.E.M. et de responsable de l'E.R.A.C. « Expression et communication interculturelles ».

De quoi s'agissait-il ?

Après mai 81 nous nous sommes réunis à quelques uns car nous nous sen-



tions nous mêmes responsables du changement.

Parmi tous les thèmes abordés dans ces réunions, il en est un qui aboutit à un projet clairement défini. Il s'agissait de la prise en compte de la présence de nombreux enfants d'origine étrangère dans nos écoles. Nous voulions leur donner à tous la parole, en mettant en œuvre des activités autour de divers moyens d'expression culturelle : chant, théâtre, mime, poésie, danses, contes et rythmes. J'avais expérimenté ceci à l'E.N.P. l'année précédente avec la mise sur pied d'ateliers, tels que percussions avec H. Guedon (Antillais), danse afro-jazz avec Lazare Kenmegne (Camerounais), contes et expression dramatique avec Ali Kirane Ben Azzouz.

Notre projet a abouti à la création de l'association Sésame. Il a été subventionné par 3 ministères (Education nationale, Culture et solidarité nationale).

Notre voie était l'expression et la production culturelles car cela correspondait à une réalité et un souci. La réalité c'est que le terrain de l'expression culturelle est un terrain de prédilection pour les jeunes d'origine étrangère. Le souci, c'est de sortir de « la honte », de la dévalorisation qu'ont intégré les enfants « on est dans une école pourrite (sic) dans un quartier pourri », dévalorisation que certains enseignants reprennent à leur compte en s'enfermant dans le laisser-aller.

Ainsi le thème général de ces expressions multiples était que « nous vivons dans un quartier riche en Histoire et en histoires ».

Notre action s'inscrivait dans le cadre plus général de la lutte contre l'échec scolaire et notre propos était de favoriser l'intégration de tous les enfants dans l'école et au-delà, dans la société française.

Que pensez-vous justement, du rapport Chevènement en ce qu'il manifeste une volonté d'assimilation de tous les enfants ?

Si assimilation signifie négation de toute spécificité, de tout apport possible à la culture française par les échanges, alors je ne suis pas d'accord mais si l'on entend par là la possibilité pour chacun de prendre toute sa place dans la société française, cela me semble positif.

Il y a en effet 2 écueils à éviter ; Celui

qui consiste à dire « ils sont comme tout le monde » et celui qui dit « faisons vivre les différences » avec le risque d'aboutir à la coagulation de ghettos et d'enfermer les enfants dans la reproduction obligée, version folklorique, inauthentique, de valeurs traditionnelles qui ne sont plus les leurs.

Il y a une ligne médiane à tenir qui est de savoir se fixer des priorités pour que l'école prépare les citoyens de demain par la maîtrise de la langue et des apprentissages nécessaires mais cela n'est possible que si l'on sait respecter la situation de l'enfant dans l'école.

C'est dire que l'ouverture à la connaissance d'autres cultures est une ligne à tenir par tous les enseignants quelques soient les enfants auxquels ils s'adressent. Tenir l'option interculturelle c'est faire échec à l'ethnocentrisme.

Le rapport de la Commission Berque (3) reprend cette même conclusion.

D'autre part, et je le répète, des moyens existent dans l'Education nationale pour développer cette option ; ce sont les stages organisés par les 20 C.E.F.I.S.E.M. existants en collaboration avec les C.A.A.C. qui soutiennent aussi tout particulièrement les P.A.E. (2) interculturels.

F. Groud-Dahmane

(1) La C.A.A.C. est une plateforme de rencontres, d'échanges, entre la communauté éducative (les établissements scolaires) et les personnes ou organisations du secteur culturel général. Son organisation se matérialise dans 9 E.R.A.C. (1) ou équipes de Recherche et d'Action culturelles ; Arts plastiques, danse, audio-visuel...

L'E.R.A.C. « Expression et communication interculturelles » tient une permanence au C.R.D.P. le mercredi après-midi, afin de diffuser le plus largement possible les informations souhaitées par les enseignants désireux de mettre en œuvre des pratiques interculturelles avec leurs élèves, notamment dans le cadre des P.A.E. (2).

(2) P.A.E. (2) Projet d'action éducative, impulsé dans les établissements par des équipes de professeurs, en liaison le plus souvent avec des organismes culturels, scientifiques, socio-culturels, financé par les Missions culturelles auprès des recteurs.

Exemple de P.A.E. interculturel mis en œuvre au lycée H. de Balzac (17^e) en 1981-82 sous le titre « Espace interculturel et lieu de diffusion de la culture arabe » : création d'un groupe danses maghrébines et libanaises, projection d'un cycle de culture arabe (le vent des Aurès...) débat avec l'écrivain Rachid Boudjedra, pièce de théâtre sur les problèmes de l'immigration intervention au lycée du conteur et chanteur Shariff Alloui, création de l'espace arabe pendant 3 journées culturelles (exposition d'objets d'artisanat, buffet confectionné par 3 élèves et parents).

Ce P.A.E. s'est maintenu au fil des années, étoffé et ouvert à l'approche d'autres cultures.

(3) Commission animée par le professeur Jacques Berque au collège de France et qui vient de rendre public son rapport au ministre de l'Education nationale ; « Eduquer les enfants de l'immigration ».

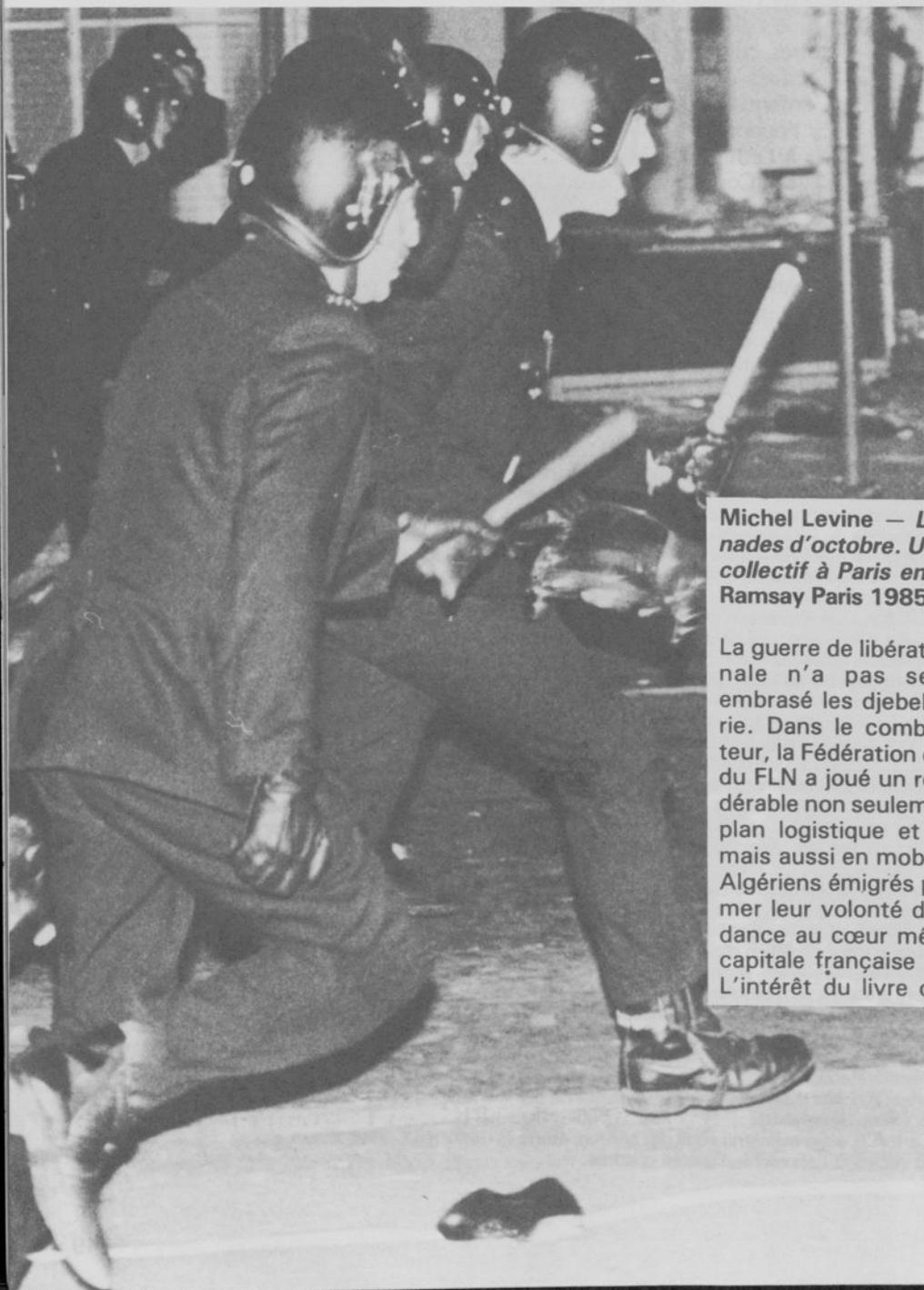
(4) Centre régional de documentation pédagogique, 37 rue Jacob 75006 Paris
tél : 42.60.37.01. P.383/4/6.

(5) Images spectacles, musiques du monde, 12 rue Guy de la Brosse 75005 Paris
tél : 45.35.12.11.

Enfin l'association Sésame édite une brochure dans laquelle sont racontées de façon vivante et illustrée de belles photos, les différentes actions menées dans les écoles maternelles et primaires des 19^e et 20^e arrondissements.

On peut se procurer cette brochure en s'adressant à Association Sésame chez A. Seksig 6 rue Levert 75020 Paris.





Michel Levine — Les ratonnades d'octobre. Un meurtre collectif à Paris en 1961 — Ramsay Paris 1985 — 311p.

La guerre de libération nationale n'a pas seulement embrasé les djebels d'Algérie. Dans le combat libérateur, la Fédération de France du FLN a joué un rôle considérable non seulement sur le plan logistique et financier mais aussi en mobilisant les Algériens émigrés pour affirmer leur volonté d'indépendance au cœur même de la capitale française : Paris. L'intérêt du livre de Levine

est de restituer à la mémoire l'un des épisodes les plus dramatiques mais le plus souvent occulté de la lutte menée par les Algériens sur le sol français.

Octobre 1961 : les négociations entre le GPRA et le gouvernement français piétinent. Dans le rapport de forces qui demeure indécis le comportement de l'émigration algérienne devient un enjeu important. Le 5 octobre un couvre-feu est institué à Paris et en banlieue qui vise tous les Algériens.

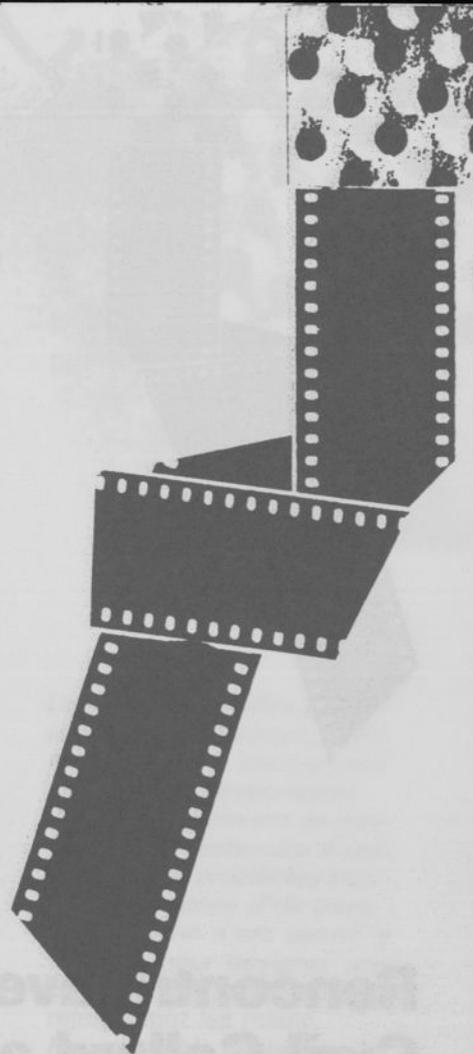
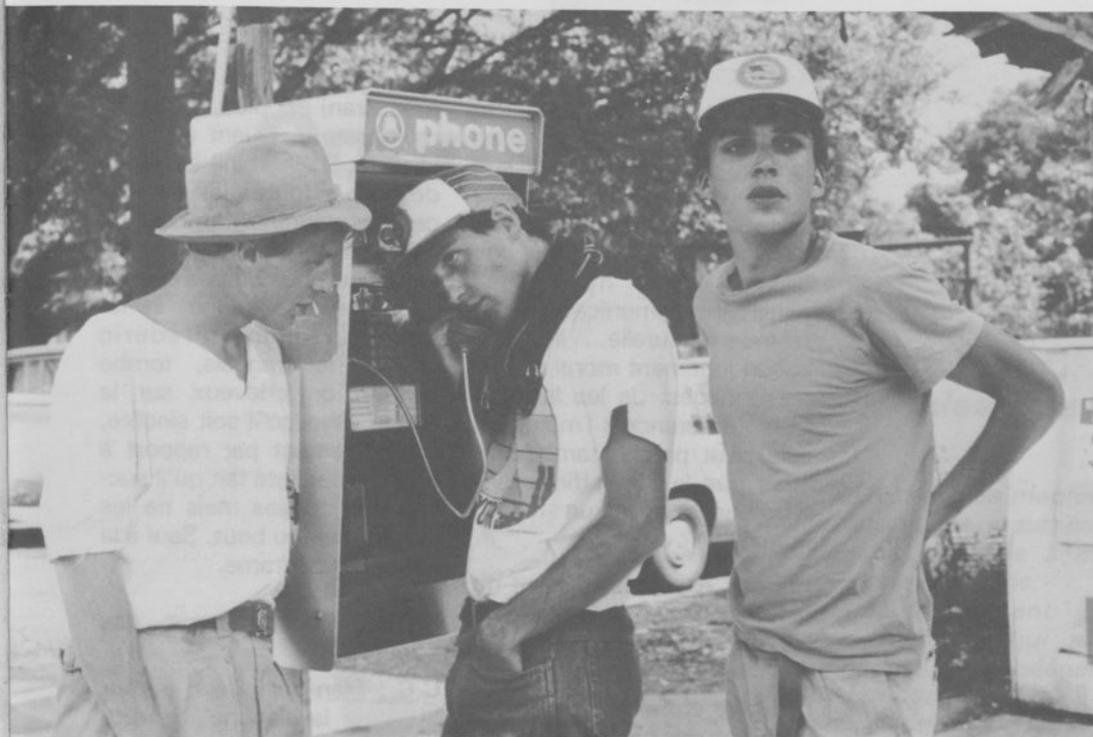
Les 17, 18 et 20 octobre la Fédération de France réplique en organisant des manifestations de masse auxquelles participent des milliers d'Algériens. Commence alors le cycle des ratonnades, des exécutions sommaires, des corps des torturés jetés dans la Seine...

C'est ce cycle de barbarie étatique que le livre de Levine tente de remettre en mémoire en utilisant les documents de l'époque et en donnant la parole aux témoins et aux acteurs de ce moment triplement important.

Si octobre 1961 est un mois de deuil pour la communauté algérienne en France, il est aussi le mois de l'accélération de la marche à l'indépendance, il est enfin le mois de la « vérité » de l'appareil étatique français, le mois où le terrorisme d'Etat se révèle dans sa nudité.



Baton Rouge



Après "le Thé à la Menthe" d'Abelkrim Bahloul et "le Thé au Harem" de Medhi Charef, voici "Baton Rouge", premier long métrage de Rachid Bouchareb, auteur depuis 1976 de plusieurs courts métrages régulièrement primés, et réalisateur TV (voir par exemple "Exil Algérie?", diffusé sur TF1 en février 1984).

Encore un jeune réalisateur — R. Bouchareb est né en 1953 —, de nationalité algérienne, qui va nous étonner. "Baton Rouge", sans doute plus que les deux "Thé" précédents est un film en prise directe avec les "problèmes" d'intégrations des années 80. D'abord parce qu'il s'inspire directement des expériences du metteur en scène, mais surtout de celles d'un groupe de jeunes à Argenteuil en 1981.

Comme le dit la conclusion du film: "... Toutes ressemblances avec des contemporains vivants n'est pas accidentelles".

Plus véritable aussi parce que

Rachid Bouchareb ne s'arrête ni à l'anecdote, ni ne schématise: ses personnages suivent leurs itinéraires de banlieu parisienne jusqu'au fond des USA et retour, avec un véritable désir d'intégration, de réussite, parcours évidemment marqué par de nombreux obstacles mais poursuit, vécu, en toute lucidité. Si la révolte est ici aussi présente, elle est réfléchie, puis canalisée vers des buts positifs. La tendresse, l'humour, la justesse de "Baton Rouge" en font un film pour rêver puis créer une nouvelle réalité.

... Et les acteurs? Tous ils sont merveilleux de vérité et tant bourrés de talent qu'assurément nous les reverrons très bientôt (... et avec quelle joie), de Jacques Penot à Mammoun Graïa (cf "Train d'enfer") et Pierre-Loup Rajot (cf "Souvenirs, souvenirs" d'Ariel Zeitoun).

Baton Rouge, une ville de Louisiane, et un rêve américain en banlieu parisienne.

Francis Schall



Rencontre avec Cyril Collard autour "d'Alger la blanche"

Racine: Pourquoi "Alger la blanche"?

Cyril Collard: "... C'est la dernière phrase du film, de Jean, le français, qui part enfin en Algérie après la mort de son ami Farid. "Je suis entré dans la ville comme si j'étais en fuite. Rien de fixe, rien de tangible. Farid disait souvent "Alger la blanche..."

Le film, qui ne se passe qu'à Paris, fonctionne sur un fantasme de départ. D'entrée Farid (Ali Baouche) dit qu'il va rentrer en Algérie où sa mère vient d'ouvrir un commerce et où son frère s'est installé. Cette idée de départ — un thème romantique! — revient en leitmotiv dans les propos de Farid à Jean.

Racine: Parlons du sujet?...

C.C.: J'ai traité "Alger la blanche" sous deux aspects. D'abord le côté sociologique et sa trame policière inspiré par un fait divers réel arrivé en

été 84 à Port de Bouc. Je me suis beaucoup documenté sur la mort de ce jeune "beur" et ses suites, entre autre la révolte de tout un quartier et leurs conclusions.

Mais je ne prends pas position. On n'a jamais su si cette mort (on retrouve Farid décapité sur une voie de chemin de fer) était résultat d'un suicide, ou d'un crime raciste, ou pourquoi pas d'un accident... Ma volonté était de montrer les réactions logiques des gens, celles des flics, celle de la famille, des amis... le "casse de la ville".

Racine: Et l'autre aspect?

C.C.: Si la part sociale, policière est assez fidèle à la réalité des faits, l'autre aspect, les relations entre Jean et Farid est de mon invention.

Racine: Pourquoi, ici, aborder l'homosexualité?

C.C.: Pour moi, au niveau du sujet, c'est d'une certaine

manière un piège, c'est partir d'un cliché pour essayer d'en faire quelque chose qui ne soit pas un cliché! Je conçoit cela surtout comme une histoire passionnelle; un mec et une fille ou deux mecs s'est pareil: incommunication, différence culturelle... Il n'y a aucun jugement moral sur les personnages. Je les laisse à leurs différences; même si cela peut paraître ambiguë je crois que le film affirme ses différences avec un regard humain.

Racine: A aucun moment du film Farid n'est, ou ne se qualifie de Beur...

C.C.: Parce que je ne veux pas faire entrer les personnages dans des catégories, tous les cas d'espèce sont possibles... que te répondre?... oui, on peut dire que c'est un beur. En fait que je ne peux pas vraiment répondre à cette question. Les protagonistes sont pris plus sous l'angle du vécu de tous les jours que purement sociologique. Plusieurs tendances sont exprimées au sein de cette famille. La sœur de Farid, Nahed (interprétée par Rachida Chrouki) est très individualiste, son désir passe avant tout, elle se moque du reste, c'est une amorale. Farid je le sens en fait très très algérien. J'ai observé une tranche d'âge de gars entre 15 et 20 ans qui me paraissaient plus algériens que ceux entre 20 et 30 ans. A mon avis, je dis bien à mon avis, les premiers veulent recoller aux origines, un retour aux racines, mais avec une absence de politisation. Pour le frère aîné (joué par Aïssa Jabri, le réalisateur de "la Vago") c'est différent. Il a fait sa vie ici, et n'a point d'intérêt, d'ancrage, hors de la famille. Le cousin (Mohamed Zran) est plus intégriste, moralisateur. Quant à l'oncle (Tawfik El Sherbini) il essaye de calmer toutes les tendances, les courants, au nom de la famille qui, vis-à-vis de l'extérieur, ne doit pas donner une mauvaise image. Et là-dessus, Jean (Frédéric Debar), le français, tombe comme un cheveu sur la soupe. Bien qu'il soit sincère, principalement par rapport à Farid, sa lâcheté fait qu'il succède des choses mais ne les mènent pas au bout. Sauf à la fin, après le drame.

Racine: Et maintenant, des projet?

C.C.: Bien sûr! Déjà, autour d'"Alger la blanche" je voudrais monter un programme avec trois autres films de cette durée (30 minutes) avec un autre réalisateur français et deux magrébins. Un truc bien ciblé, dans le genre de "Paris vu par..." mais là cela pourrait s'intituler "Les Beurs vu par...". Reste à trouver les réalisateurs intéressés et bien sûr un producteur et un distributeur!!!

Cyril Collard est né à Paris il y a 27 ans. Il a été assistant réalisateur pour René Allio et Maurice Pialat avant de tourner un moyen-métrage "Grant Huit" (1982) présenté avec succès à Cannes et dans d'autres festivals, puis un clip musical avec Sandrine Bonnaire. Il écrit également des scénarios pour la télévision et fini un roman. Un talent sincère et puissant à suivre de très très prêt.

Il a eu la gentillesse de nous accorder cet interview mi-novembre 1985. Nous l'en remercions encore.

Francis Schall
pour Racine

Courrier

Témoignages, reconnaissance

Française d'origine maghrébine, musulmane, je suis profondément attachée à ma terre natale, l'Algérie.

Saluons en passant les grands hommes qui ont façonné un pays indépendant. Rendons hommage à Kahina, Abdel-Kader, les précurseurs, Amirouche, Djamilia Boupacha, Didouche Mourad, Haisiba ben Boulaïd et tant d'autres.

Ils ont lutté contre les colonisateurs mais non pas contre la France.

Cette France, berceau des révolutions, des droits de l'homme (même si certains les bafouent). La France de la pluralité raciale.

Cette terre a donné au monde des grands hommes. Citons pour mémoire : Rousseau, Jaurès, Blum, Gracchus Babœuf. La France où des hommes, des femmes œuvrent et ont œuvré pour la dignité et le rapprochement des peuples.

Imprégnée des cultures de ces deux pays, j'aime et respecte profondément l'un et l'autre.

J'ai pris connaissance de mon devoir de citoyenne un jour, au cours d'une conversation familiale animée.

J'ai compris que tout individu responsable se devait d'exprimer ses opinions par tous les moyens légaux et en particulier par le vote.

Lors de ma première participation à une élection, je me suis sentie pleinement citoyenne et responsable.

J'avais le sentiment de contribuer à la recherche d'une solution aux problèmes internes et externes d'un pays. Mon bulletin s'est ajouté à d'autres pour désigner une personnalité dont les idéaux rejoignaient les miens.

Par ce simple geste de glisser un bulletin, j'ai joué un rôle dans la politique française et lutté contre l'isolement et l'intolérance.

A vous tous, Maghrébins de France, à vous femmes qui êtes les gardiennes du foyer je dis : « affirmons notre présence ».

Votons afin qu'aujourd'hui, demain et toujours, l'intolérance, la haine, le fossé qui se creuse chaque jour entre deux communautés pourtant si proches, disparaissent à tout jamais.

Offrons un avenir meilleur à nos enfants. Donnons-leur la possibilité d'être les grands hommes de demain pour l'Algérie, pays d'origine et la France, pays d'adoption.

Ayons une pensée chaleureuse pour la grande dame que fut Taos Amirouche. Laquelle, de par sa personnalité sut revendiquer son appartenance à deux cultures. Femme qui fit revivre les traditions de ses ancêtres et qui, par la plume et la parole les immortalisent dans une langue d'adoption, le français.

F. Nadia



